



**ÉTATS-UNIS – MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION, LA COMMERCIALISATION
ET LA VENTE DE THON ET DE PRODUITS DU THON**

**RECOURS DU MEXIQUE À L'ARTICLE 21:5 DU MÉMORANDUM D'ACCORD
SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 20 novembre 2015 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis– Mesures concernant l'importation, la commercialisation et la vente de thon et de produits du thon – Recours du Mexique à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends* (WT/DS381/AB/RW). Le rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce et est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Shree B.C. Servansing, en qualité de Président de la section, et M. Ujal Singh Bhatia et Mme Yuejiao Zhang, en qualité de membres.
